

La France veut une Francophonie plus politique

...et menace d'évincer Jean-Louis Roy de l'ACCT

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La France veut une Francophonie plus politique et menace, si les autres pays francophones ne lui donnent pas raison, de chercher à obtenir la tête du Canadien Jean-Louis Roy comme dirigeant du principal organisme francophone, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

La France appuiera une autre candidature que celle de M. Jean-Louis Roy lors de l'élection du prochain secrétaire général de l'ACCT, en décembre à Bamako, si la Francophonie ne prend pas le virage politique qu'elle souhaite lors du prochain sommet francophone qui aura lieu à l'île Maurice, à la mi-octobre.

Le gouvernement français estime en effet que M. Jean-Louis Roy «a une responsabilité dans le fait que le pouvoir politique n'exerce pas l'autorité qui est la sienne» au sein de la Francophonie depuis deux ans, a indiqué, vendredi à Montréal, le ministre français de la Culture et de la Francophonie, M. Jacques Toubon, au terme d'une visite officielle de deux jours en sol canadien.

«Si on remplace une personne qui a une certaine conception par une personne qui a une autre conception, forcément ça va changer», a déclaré M. Toubon.

«Le pouvoir politique n'exerce pas l'autorité qui est la sienne», selon Toubon

FRANCOPHONIE *Parler politique*

SUITE DE LA PAGE 1

La France préférerait cependant régler le problème de fond par une solution de fond plutôt que par les personnes. Lors du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français, le gouvernement Balladur va proposer d'adopter le principe du renforcement de l'autorité politique au sein de l'organisation francophone.

«Plus que jamais nous avons besoin de parler politique et de parler avec une voix politique et non pas d'une voix technocratique», a soutenu M. Toubon.

La France veut que la Francophonie agisse comme un contre-poids à «l'hégémonie anglo-saxonne» dans le monde.

«La Francophonie apparaît trop souvent comme un simple mécanisme de coopération comme il y en a trop, dit M. Toubon. Un de plus. Comme une technocratie internationale. Pour que la Francophonie progresse, il faut qu'elle soit un projet politique, culturel et démocratique généreux».

«L'Histoire nous le commande, ajoute le ministre français. Je considère qu'il est et, notamment à nous les deux grands piliers de la Francophonie à savoir le Québec-Canada et la France, de notre vocation, de notre devoir vis-à-vis de l'humanité de proposer cette alternative et ne pas laisser s'accomplir le destin des peuples jusqu'à ce que, dans dix ans, quinze ans il n'y ait plus rien dans le monde que le système culturel et le style de vie anglo-saxon», dit-il tout en se défendant de proposer l'anti-américanisme.

Par exemple, le gouvernement français s'apprête à faire adopter une espèce de loi 101 pour la France et une directive à son personnel à l'étranger pour qu'il veille à ce que la langue française soit bel et bien utilisée conformément à son statut dans les instances internationales.

Pour redonner une voix politique à la Francophonie, la France croit qu'il faut y restaurer l'autorité politique au-dessus de l'autorité technocratique. Présentement, d'après M.

Toubon, l'ACCT et son secrétaire général Jean-Louis Roy, qui est un simple fonctionnaire, exercent une autorité trop importante.

La France veut que le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) qui regroupe les représentants personnels des chefs de gouvernement des 47 États membres, acquière une autorité plus directe sur le fonctionnement de la Francophonie.

«Si nous le faisons, dit Toubon, nous aurons un système dans lequel l'autorité politique s'exercera et l'opérateur principal, l'ACCT, s'en tiendra à ses fonctions d'opérateur.

M. Toubon soutient que les conversations qu'il a eues jeudi et vendredi avec les représentants du Canada, la ministre Monique Landry, et du Québec, le premier ministre Robert Bourassa et plusieurs de ses ministres, lui permettent de croire qu'une entente est possible sur le sujet à l'île Maurice.

Les autorités canadiennes et québécoises ont craint que l'intention de la France soit de rouvrir le débat sur les institutions de la Francophonie, lesquelles avaient été entièrement révisées lors du Sommet de 1991. M. Toubon affirme qu'il n'en est rien.

La France, a-t-il expliqué, va proposer à Maurice l'adoption d'un principe. Il est probable que les chefs de gouvernement confieront à un groupe de travail le soin de définir les modalités.

M. Jean-Louis Roy est secrétaire général de l'ACCT depuis quatre ans. Son mandat arrive à échéance en décembre. Il est sur les rangs pour un second mandat. Le Canada soutient sa candidature. En 1989, son élection avait sonné le glas à un affrontement avec la France qui jugeait que le Canada avait fait des pressions indécentes sur des pays africains pour avoir leur appui. La France ne l'a jamais digéré.

Pour l'heure, un candidat wallon (Communauté francophone de Belgique) est aussi en lice. Il est question également d'une candidature nord-africaine.

LE DEVOIR

SEP 13 1991